

**Objet : DETERMINATION DU NOMBRE  
D'ADJOINTS**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
1<sup>er</sup> novembre 2023

**Date d'affichage :**  
01<sup>er</sup> novembre 2023

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Pouvoirs : 05  
Votants : 27

**Présents :** Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Carole ROUE

**Absents ayant remis un pouvoir :**

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN,

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY,

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX,

Jacques BERGERET donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONT,

Loredana MARION donne pouvoir à Mylène GRECO-BOYER,

**Absent excusé :** néant

**Secrétaire de Séance :** Vanessa REBEYREN

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2, « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal »,

**Considérant** la nécessité d'augmenter le nombre d'adjoints afin de pourvoir au suivi de la bonne exécution des affaires communales,

**Considérant** que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de REYRIEUX étant de 27, il ne peut y avoir plus de 8 adjoints au maire. Ce nombre avait été fixé à 5 lors du Conseil municipal du 06 décembre 2022.

Il est proposé de fixer à SIX le nombre des adjoints de la commune de REYRIEUX.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

**POUR : 27**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

**FIXE** à la majorité le nombre des adjoints au maire à SIX.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 7 novembre 2023

Le Maire,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20231107- 20231107DE03-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 29/11/2023</p>	<p>et de sa publication le 29/11/2023</p>
---	--	---